

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le mardi 5 septembre 2017 à 20 heures 00

Affiché le **1^{er} septembre 2017**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Compte-rendu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Approbation des statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
- Indemnité de fonction des élus de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne
- Désignation des délégués pour siéger au secteur intercommunal d'électrification d'Argentat et à la FDEE 19
- Avenant n° 9 au contrat de concession de l'usine de dépollution et d'affermage du réseau d'assainissement
- Approbation du rapport annuel sur les services de l'eau et de l'assainissement – année 2016
- Décision modificative n° 1 – Budget Général
- Décision modificative n° 1 – Budget Assainissement
- Modification du tableau des emplois
- Frais de scolarité 2016
- Convention relative à la mise en œuvre d'animation des temps d'activités périscolaires (TAP) à l'école élémentaire d'Argentat – Année scolaire 2017-2018
- Travaux toilettes publiques au parc Saintangel – demande de subvention
- Avis sur cession patrimoine
- Dénomination et mise à jour de noms de voies
- Subvention exceptionnelle
- Convention Bibliothèque du Limousin entre la Ville de Limoges et la Ville d'Argentat-sur-Dordogne